

FUSION ET INFORMATIQUE

Difficile d'aborder le sujet du rapprochement entre la DGI et la DGCP sans évoquer la première tentative de mariage avortée en 2000, sans évoquer aussi l'outil qui fut alors présenté comme devant constituer le ciment du futur couple : l'informatique.

Le programme COPERNIC lancé lors du CTP Ministériel du 28 avril 2000 était alors décrit comme la pierre angulaire, l'élément fondateur d'une nouvelle future administration unifiée. Mais il est aujourd'hui paradoxal de constater que le sujet des systèmes d'information, COPERNIC, HELIOS, SIRH (Sequoia au Trésor, Agora aux Impôts), n'a donné lieu qu'à une infime partie des échanges entre les syndicats et les représentants du Ministre depuis le 4 octobre dernier.

Paradoxal mais pas étonnant !

D'abord parce que la fusion réelle va précéder largement la fusion des systèmes d'information et que de nombreuses applications informatiques ne fonctionnent pas correctement.

Ensuite parce que la création de la DGFIP risque de conduire à des restructurations importantes dans le monde de l'informatique.

Enfin parce que le déploiement des grands projets, notamment COPERNIC, risque de conduire à une remise en cause des métiers, des compétences, des carrières et de la notion même d'affectation.

Attention au moyen terme !

Les divers transferts de missions qu'ont connu la DGI et la DGCP depuis 2000 se sont déclinés à informatique quasi-constante. La fusion elle-même va débuter et se poursuivre, longtemps peut être, en juxtaposant les principales applications des deux anciennes administrations.

Mais attention au moyen terme car COPERNIC, notamment, sera un formidable outil de transformation organisationnelle et un levier redoutable au service des gains de productivité. Le programme va modifier en profondeur les conditions de travail des agents, en premier lieu celles des D.I. au Trésor et des C.S.I aux Impôts.).

En effet le déploiement des applications va s'accompagner de la mise en place de régimes atypiques d'horaires de travail censés assurer la sécurité, la fiabilité et la disponibilité maximale du système.

Par ailleurs, dans le cadre de la fusion, et dans la mesure où l'administration ne cache pas ses intentions de concentration, le risque est grand de voir se réduire de manière drastique le maillage actuel des D.I du Trésor et des C.S.I des Impôts.

Les premières annonces se voulaient rassurantes et ne concernaient que le regroupement, sous une seule autorité administrative, des D.I.T et C.S.I implantés sur la même commune, mais l'administration indique qu'elle ne souhaite pas gérer, à terme, dans le modèle qu'elle vient de mettre en place, calqué sur l'organisation des services informatiques de la DGI, un nombre trop important de structures (38 actuellement si on prend comme postulat que les D.I.T et C.S.I d'une même commune ne font plus qu'un).



Quels seront les impacts sur le S.D.I? dans le cadre

Participaient à cette réunion du côté de l'administration :
Mr CASTELAZZI (sous directeur),
Mme AMIGUES (gestion personnel 3 B),
Mr COURNET (responsable CENT),
MM. CAPRILE, SIGONNEAU et CASI (secrétariat) et Mme SIGONNEAU.

Lors d'une réunion qui s'est tenue en décembre dernier sur la nouvelle étape 2007-2009 du Schéma Directeur Informatique, on comptait initialement un ensemble de 23 propositions mettant l'accent sur les volets organisationnels et ressources humaines parmi lesquelles 14 concernées par la fusion de nos deux ex directions (D.G.I. et D.G.C.P), feront l'objet d'une étude ultérieures .

Les propositions suivantes restantes, ont été abordées.

- mise en place du Centre d'Editique National du Trésor à Meyzieu.
- plan de reprise d'activités (secourir) pour HELIOS et INDIA
- Préparation à l'arrivée de CHORUS à la DGCP (impact applicatif et exploitation)
- Préparation à la création de l' O.N.P. (Opérateur National de la Paye)
- Mutualisation des compétences des systèmes d'exploitation Z/OS (d'IBM) et UNIX et anticipation des départs critiques à la retraite (compétences de certains métiers).

1. Le Centre Editique National

Nous n'allons pas revenir sur les tenants et les aboutissants de cette usine d'impression largement détaillés dans notre précédent tract de juillet 2007. Ce site de 6 800 m2 est installé à Meyzieu (banlieue de Lyon).

Cet environnement industriel implique une pénibilité particulière avec le recours au travail de nuit ainsi qu'une contrainte d'organisation du temps de travail, notamment lors de la prise de congés.

La direction souhaite son démarrage au cours du 1er semestre 2008. Celui-ci se fera sur deux lignes d'impression et quatre lignes de mise sous pli. L'objectif final étant de disposer de quatre lignes d'impression et 6 lignes de mise sous pli. Toujours selon la direction, tant que le C.E.N.T ne sera pas opérationnel et validé, la continuité des éditions sera toujours assurée par les services éditiques implantés actuellement dans les D.I.

Pour l'année 2008, les services éditiques conservent la totalité de leurs éditions respectives.

Le plan de migration des éditions vers le C.E.N.T n'étant pas encore défini, on s'oriente vers une migration par type d'édition, voir par type d'imprimé.

Le C.E.N.T est en phase de test : une partie des machines est installée et les logiciels sont en cours de certification. Les tests d'impression se faisant avec des échantillons d'édition des années précédentes (pour le recouvrement de l'impôt notamment.)

Le recrutement du personnel

Celui ci a débuté, le descriptif des fiches de postes sont consultables sur MAGELLAN : (Rubrique Les Femmes et les Hommes > Offres d'emplois à la DGCP).

Le recrutement se faisant «au profil», les candidats seront recrutés selon leurs motivations et en fonction de leurs connaissances et compétences techniques (à ce titre la direction du C.E.N.T organisera des entretiens individuels). Bien entendu, les personnels des ateliers d'édition actuels sont prioritaires pour rejoindre le C.E.N.T.

La période de recrutement s'étalera de 2008 jusqu'en 2010. A terme, 80 postes seront à pourvoir au C.E.N.T, dont 62 postes ayant une fonction soit informatique, soit de façonnage.

Descriptif des postes en horaires administratifs :

- Les postes administratifs et de direction pour lesquels aucune fonction informatique n'est requise : 5 cadres A et 1 cadre C (secrétaire de direction)
- Les postes de maquettage et conception : 3 postes de cadre A ou B (analystes, prog., chef prog. , PSE A)

- Les postes de Pilotage : 4 postes de cadre B ou B+ (pupitreur, programmeurs, chef prog., PSE B).

Descriptif des postes en horaires postés :

- Les postes de fabrication se composent :

- de 2 postes de cadre A ou B+ pour la fonction de chef de fabrication (Chef d'exploitation, PSE, Analyste).
- de 4 postes de cadre B ou B+ pour la fonction de chef d'atelier d'impression (pupitreur, programmeur ou chef prog.).
- de 4 postes de cadre B ou B+ à la production documentaire (pupitreur, programmeur, chef prog., PSE B).
- de 4 postes de cadre B ou C gestionnaire d'impression (pupitreur, agent de traitement, programmeur).
- de 38 postes de cadres B ou C de conducteur/opérateur de ligne d'impression ou de finition (pupitreur, agent de traitement, agent de façonnage).
- de 10 postes de cadre C d'assistant de ligne d'impression ou de finition (agent de façonnage).
- **5 postes de caristes pour la gestion des stocks** (aucune fonction informatique requise).
 - 2 postes de cadre B (responsable de stock).
 - 3 postes de cadre C destinés à la réception et à la manutention des stocks d'imprimés.

Au vu de la pénibilité et des nouvelles connaissances à acquérir pour la conduite des postes de fabrication, Maquettage et conception, SUD-Trésor a demandé si une reconnaissance pécuniaire, voir une réactualisation des fonctions informatiques et de façonnage était envisagée. Selon la direction les qualifications informatiques et de façonnage ne feront l'objet d'aucune réactualisation.

L'organisation du temps de travail

Au sein du C.E.N.T, les agents travailleront sur une typologie de 35 heures par semaine avec possibilité de prendre des jours d'ARTT.

Pour les agents affectés à la gestion du stock, les horaires administratifs seront décalés (contraintes liées à la réception, déchargement et chargement des camions selon arrivage).

Par contre, le travail en équipe sera obligatoire pour les agents affectés aux tâches de production et de fabrication. A certaines périodes de l'année, les emplois postés seront repartis sur une, deux ou trois équipes par jour selon la formule suivante :

- une seule équipe : (plage unique) allant de 7 h à 14 h.
- deux équipes
 - de 7 heures chacune soit : 7 h à 14h ou 14h à 21h
 - de 8 heures dont 1h sup. soit : 6 h à 14h ou 14h à 22 h

de la fusion de la DGI et de la DGCP

- trois équipes de 8 heures dont 1h sup. soit : 6 h à 14h ou 14h à 22h ou 22 h à 6 h.

Selon les charges de travail estimées, les contraintes annuelles seront :

- de deux équipes de 8 heures pendant huit semaines
- de trois équipes de 8 heures (avec 1 équipe de nuit) sur sept semaines (d'août à octobre inclus)

La direction précise que la durée normale d'une formule sera d'une semaine. En cas de changement de formule, un préavis de 15 jours (pouvant être ramené à 7 jours) sera nécessaire.

Un agent travaillera en moyenne 12 nuits dans l'année durant cette période. La direction souhaite éviter le recours à des vacataires pour le travail de nuit.

Les conditions particulières de travail au C.E.N.T donneront lieu à une surveillance médicale renforcée.

Indemnitaire

Le volet indemnitaire se décomposera de la manière suivante :

- une prime de sujétion spéciale aux agents affectés aux postes de fabrication et de gestion des stocks (montant non communiqué)
- une allocation annuelle complémentaire de fonction (A.C.F.) de 704,47 € brut
- un complément de 21,88 € brut par nuit travaillée.

Comme énoncé précédemment, les informaticiens conserveront leur prime de fonction actuelle.

Les agents ne possédant pas de qualification informatique, notamment les caristes, percevront une prime de façonnage équivalente à la deuxième année de celle perçue dans les services éditiques actuels.

La direction a indiqué que lors de la pleine charge du C.E.N.T, si celui-ci obtient la norme de certification ISO 9002, les agents pourraient percevoir à titre exceptionnel une prime supplémentaire de 300 € brut.

La période de prise de congé

L'encadrement des prises de congé présenté (voir détails dans fiche descriptive de poste sur MAGELLAN), devra permettre le maintien d'un effectif d'agents permanents suffisant pour assurer les tâches et résorber la charge de travail au C.E.N.T.

L'organisation du temps de travail ainsi répartie et l'encadrement de prise de congé estimé concernent tous les personnels (Direction, Administration, Fabrication, Pilotage, Gestion des stocks) hormis la secrétaire de direction.

La période de prise de congés se répartit en quatre catégories :

- **Période rouge sur 13 semaines** : Prise de congé exceptionnelle (voir aucun) il s'agit des semaines : 3 à 6 (inclusive) - 33 et 34 - 37 à 43 (inclusive)
- Période orange sur 8 semaines : prise de congé autorisée à 25 % de l'effectif . Il s'agit des semaines : 11 et 12 - 20 et 21 - 24 et 25 - 29 et 30
- Période verte sur 14 semaines : prise de congé recommandée jusqu'à 66% de l'effectif . Il s'agit des semaines : 1 et 2 - 14 à 17(inclusive) - 31 et 32 - 35 et 36 - 44 à 47 (inclusive)

- Période blanche les 17 semaines restantes : prise de congé recommandée jusqu'à 50% de l'effectif il s'agit des semaines : 7 à 10 (inclusive) - 13 - 18 et 19 - 22 et 23 - 26 à 28(inclusive) - 48 à 52 (inclusive)

La direction précise que ce calendrier recalculé est le plus contraint et pourra être assoupli à l'avenir lorsqu'elle aura une meilleure vision de la charge de travail en temps réel. Pour résumer, SUD-Trésor, constate que la période de prise de congé pour les agents est critique de janvier à mi-février et du 15 août au 1er novembre.

En effet, les périodes de vacances scolaires imposées par le calendrier de l'Education nationale coïncident en majeure partie avec les périodes rouges de prise de congé et de fait constituent un handicap pour les agents concernés. Chargés de famille s'abstenir !

Questions diverses sur le CENT

SUD Trésor est intervenu sur les points suivants :

- La nécessité de mettre en place une aide pécuniaire spécifique à l'installation des agents des centres d'édition désireux de rejoindre le C.E.N.T (vie chère en banlieue de Lyon et peu de ressources pour un cadre C) Pour l'administration aucune aide autre que celle prévue pour un déménagement classique ne sera accordée.

- Les conditions de déroulement de la formation des nouveaux agents du CENT ?

Pour l'administration, la formation se déroulera sur plusieurs semaines et sera organisée avec une partie pratique, entendez, «sur le tas» au C.E.N.T, selon les possibilités de l'agent et de l'administration...

- Les moyens par lesquels s'effectueront les transferts des éditions en provenance des D.I.E (DI exploitant une application) ?

Pour l'administration le C.E.N.T a pour objectif de centraliser toutes les éditions en provenance des D.I.E. Les impressions en continu, les éditions à archiver transmises sous GEIDE (impression dématérialisée remplaçant les microfiches)...

Les éditions de proximité destinées à être imprimées sur du papier A4, seront quant à elles réorientées vers les futurs ateliers d'édition de proximité (reconversion des services éditiques actuels) .

- l'exploitation des futurs ateliers d'édition de proximité restera-t-elle confiée à deux agents non informaticiens ? Si oui, dans quelles conditions sera assurée la sécurité des serveurs d'éditions (sauvegardes, mise à jour notamment ...) ?

Pour l'administration, les ateliers recevront les éditions par PFEDIT, ne demandant pas de compétences particulières. Pour SUD Trésor, la sécurité ne sera donc pas prise en compte !

- Les procédures de secours (voir de back up) en cas de sinistre total ou partiel au C.E.N.T. ?

Pour l'administration, en cas de nécessité, il y aura délestage vers les CSI (centre d'édition des impôts) ou recours au privé. **Dans tous les cas, les services éditiques actuels seront maintenus tant que le CENT ne sera pas entièrement opérationnel.**

Pour SUD Trésor, aucune sécurité fiable n'a été envisagée pour palier un sinistre.

SUD propose de garder un, voire deux sites de back up de proximité au sein des services du Trésor : en regroupant à terme le meilleur du matériel et en ayant recours à la compétence des agents des sites d'édition actuels. Ce service de back up assurerait une reprise rapide d'une partie des éditions du C.E.N.T en toute sécurité. Ainsi un recours systématique vers le privé (onéreux et peu fiable) pourrait être évité. De même il serait judicieux de simuler un délestage vers un CSI pour se préparer à palier d'éventuels imprévus. Rappelons-nous le sinistre survenu avec Hélios sur le site d'exploitation de Versailles et ses conséquences.

- Avenir envisagé pour les personnels contraints de quitter l'édition et ne pouvant pas rejoindre le C.E.N.T ?

Pour l'administration sur le plan formation, il sera proposé aux personnels de l'édition désireux de rejoindre les services administratifs, un plan de formation dit «de tronc commun» à suivre dans les écoles du Trésor.

Sur le plan financier, les personnels détenant une qualification informatique ou une prime de façonnage pourront percevoir : 48 mois de leur prime de fonction ou le versement de la garantie différentielle (appelé GIR décret de 2004 appliqué au personnel ayant du quitté les services éditoriaux de la Redevance).

La seconde solution (GIR) n'étant que peu voire pas proposée,

SUD Trésor demande qu'une note de rappel sur ce sujet soit destiné à tous les Chefs de D.I.

SUD Trésor, dénonce le fait que ce plan financier accordé aux agents installés en D.I écarte les personnels qualifiés exerçant leurs fonctions en A.T.I (situé dans chaque département dépendant du D.I de proximité). SUD demande l'extension de cette mesure aux quelques 30 agents installés dans ces A.T.I.

2. HELIOS et INDIA

Pour l'administration les conséquences du sinistre survenu sur le site d'exploitation de Versailles, conduisent à l'abandon du doublement du matériel prévu initialement entre les deux sites existants Metz et Versailles. Les résultats ne donnant pas satisfaction, une nouvelle piste est envisagée pour sécuriser et assurer un plan de reprise des activités de l'application Hélios.

En lien avec le projet M2, la direction se tourne vers une location de deux sites regroupant notamment l'exploitation UNIX.

Un 3^{ème} site est également recherché. Ce 3^{ème} site comportera un site de back up pour sécuriser les exploitations des deux sites nationaux Hélios actuels.

La direction indique que le coût de ce 3^{ème} site est prohibitif, surtout pour maintenir une fiabilité des normes de climatisation et de sécurité. C'est pourquoi le recours à un prestataire de service privé n'est pas exclu.

Le plan de reprise des activités de l'application INDIA utilisera un secours externe.

3. CHORUS (étude d'impact)

L'application CHORUS supplantera d'ici 2014 l'actuelle application ACCORD exploitant les opérations des services de la Dépense regroupée au Centre de Service Prodigiciel Interministériel (CSPI) créée en deux équipes. (D.I de Rennes et DI de 3C).

Une étude et un suivi de l'impact applicatif de la future exploitation de CHORUS sur le CSPI sont envisagés.

Actuellement, le 3^{ème} sous direction élabore le contrat d'exploitation de CHORUS avec l' AIEF (Prestataire de service). Le projet étant de positionner la DGCP sur l'exploitation de CHORUS.

4. Préparation de la création de l' O.N.P. (Opérateur National de la Paye)

Cette future application supplantera l'application actuelle de la Paye, préfigurant une réorganisation complète vers un seul site d'exploitation.

5. Z/OS et UNIX

Le départ en retraite des agents ayant certaines compétences doivent être pris en compte.

C'est pourquoi un processus de mutualisation de la gestion du système Z/OS (d'IBM) est engagé entre les D.I.

De même, pour mutualiser les compétences des systèmes UNIX, des serveurs mutualisés sont mis en place sur des sites sécurisés.

Informations diverses :

Concernant les SAU (service assistance utilisateur) les projets de réorganisations sont abandonnés.

Les SAU à la DGCP sont regroupés au niveau régional, ceux de la DGI au niveau national. Une harmonisation serait-elle envisageable ? sous quelle forme ?

Pour l'administration les discussions seront reprises ultérieurement dans le cadre de la fusion des deux directions chacune ayant une pratique différente.

SUD a demandé que soit réintégrée l'option informatique dans le concours interne de contrôleur Principal du Trésor. L'administration renvoi vers les futures discussions lors de la fusion des deux directions.

SUD Trésor se demande dans quelle mesure la direction envisage un recours systématique au privé pour la mise en place des futures et nouvelles applications sous prétexte de recherche d'efficacité et de moindre coût (apparemment). Ne faudrait-il pas tirer les leçons des difficultés rencontrées pour le développement de l'exploitation des applications telles que Hélios et Copernic. Les D.I se vident de leurs compétences, accumulant, incompréhension et démotivation des agents de tous les services.

L'édition prend un nouvel essor avec la mise en place du C.E.N.T. Le recrutement des personnels du C.E.N.T ne se fera pas sans difficultés au regard des contraintes et de la non-reconnaissance des pénibilités engendrées par le travail posté sur trois équipes.

Ont participé à cette réunion pour SUD

Michel ALLARD : DI de Metz et Isabelle ELAZZAOUI : DI de Montreuil

